

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 19 octobre 2026

OBJETS TROUVÉS : UN POINT D'ENTREE UNIQUE POUR TOUS LES VOYAGEURS DU RÉSEAU FRANCILIEN, ET DÉJÀ 25 000 OBJETS RESTITUÉS

Afin de faciliter la vie des usagers, Île-de-France Mobilités continue d'unifier l'ensemble des démarches pour un service simplifié à l'échelle de la région. C'est notamment le cas pour les objets trouvés. Depuis mai 2026, il existe un point d'entrée unique pour déclarer la perte d'un objet sur tout le réseau francilien. Les premiers résultats confirment l'intérêt du dispositif : plus de 80 000 objets trouvés ont déjà été enregistrés et 25 000 ont retrouvé leur propriétaire. Cette plateforme sera par ailleurs utilisable pour l'ensemble des usagers des nouvelles lignes 15, 16, 17 et 18, dès leur mise en service.

Chaque année, des dizaines de milliers d'objets sont oubliés dans les transports franciliens : téléphones, portefeuilles, sacs à dos, parapluies ou encore titres de transport. Jusqu'à récemment, leur gestion relevait de dispositifs distincts selon les opérateurs de transport.

Pour les usagers, cette organisation rendait les démarches complexes. Retrouver un objet supposait souvent de savoir précisément où il avait été perdu, sur quelle ligne et auprès de quel opérateur effectuer sa déclaration.

Afin de faciliter ces démarches et créer un service unifié pour l'ensemble des voyageurs, quel que soit l'opérateur, Île-de-France Mobilités a lancé progressivement à partir de mai 2025 une plateforme de gestion des objets trouvés sur l'ensemble du réseau de transport francilien pour déclarer et retrouver un objet perdu, « [Plateforme d'objets trouvés d'Île-de-France Mobilités](#) », afin de simplifier la vie des usagers et leur permettre de retrouver ce qu'ils ont égaré plus rapidement et simplement. Depuis 6 mois, elle constitue désormais la référence pour accompagner les voyageurs dans leurs démarches de recherche d'objets perdus.

Un point d'entrée unique pour tout le réseau francilien

Grâce à cette plateforme, tout voyageur ayant perdu un objet dans les transports franciliens peut effectuer une déclaration en quelques clics, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en renseignant la ligne empruntée sans avoir à se préoccuper de l'opérateur concerné.

Cette démarche s'inscrit dans l'ambition portée par Île-de-France Mobilités de construire progressivement un réseau de transport plus simple, plus lisible et unifié pour les voyageurs, avec des services harmonisés à l'échelle régionale.

Des résultats déjà très encourageants

Le déploiement de la plateforme à l'échelle régionale s'accompagne d'une montée en puissance rapide de son utilisation.

Ainsi entre juin et septembre 2026 :

- Plus de 80 000 objets trouvés ont été enregistrés sur la plateforme ;
- 25 000 objets ont été restitués à leur propriétaire ;

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Près d'un objet trouvé sur trois retrouve son propriétaire grâce à la plateforme d'Île-de-France Mobilités.
- En moyenne, il faut moins d'une semaine pour qu'un objet déclaré perdu soit restitué à son propriétaire.

Une coordination renforcée entre tous les acteurs du réseau francilien

La mise en place de la plateforme a été réalisée en étroite coopération entre les différents acteurs des transports franciliens.

Elle permet aujourd'hui de proposer aux usagers un service harmonisé à l'échelle régionale et d'accompagner des réseaux qui ne disposaient pas auparavant d'outil dédié pour la gestion des objets trouvés.

Un projet qui se déploiera sur les nouvelles lignes de métro

Afin de faire connaître davantage ce service, une campagne d'information est déployée à l'échelle régionale depuis le 12 octobre, avec notamment des affichages dans les espaces de transport, des messages sur les écrans d'information voyageurs ainsi que des relais sur les canaux numériques d'Île-de-France Mobilités.

La plateforme continuera également à s'enrichir au rythme du développement du réseau francilien. Ainsi, les lignes 15, 16, 17 et 18 seront intégrés dès leur ouverture à la plateforme objets trouvés afin de faciliter la vie des usagers.

Contact presse Île-de-France Mobilités : contactpresse@iledefrance-mobilites.fr